

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMPTE-RENDU SUCCINCT DU 14 MARS 2022**

#### Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Marie-France DURAND, Dominique BONNET, Simone BEULE, , Philippe POISSONNIER, Guy DAVID, Jean JOSEPH, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

#### Excusées :

- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Patricia EVENO
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Eric ROYNEL, Pouvoir à Guy DAVID
- Sylvie ROUZET, Pouvoir à Jacques GAY
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Béatrice BONVIN

#### Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

#### I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/02/2022

A l'unanimité, le procès-verbal du 14/02/2022 est adopté.

#### II – DECISIONS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL

- Il est conclu le marché à procédure adaptée de maintenance et interphonie pour les systèmes de détections d'alarmes et de télésurveillance des sites de la Commune d'Epernon avec l'entreprise NEXECUR à COULAINES (72190) pour :
  - Un montant de 7 707,00 € HT (5 244,00 € HT pour la télésurveillance et 2 463,00 € HT pour la maintenance préventive) ;
  - Une partie à bon de commandes ne pouvant excéder 50 000,00 € HT/an pour la maintenance curative à bons de commandeLe marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, reconductible 3 fois pour une même période.
- Il est conclu le marché à procédure adaptée de location longue durée d'un véhicule particulier (C3 PureTech 110 S&S EAT6 Shine Pack/Noir Perla Nera (nacré)) pour les Prairiales avec l'entreprise CLV SA à Poissy (78300) pour un montant de 16 493,40 € HT.  
Le marché est conclu pour une durée de 60 mois à compter de la date de livraison du véhicule prévue au plus tard la première semaine du mois de juin 2022.
- Il est conclu le marché à procédure adaptée d'entretien des extincteurs et désenfumage des divers bâtiments de la Commune d'Epernon avec l'entreprise DESAUTEL à GENNEVILLIERS (92622) pour un montant maximum annuel de 15 000,00 € HT.  
Le marché à bons de commandes est conclu pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, reconductible 3 fois pour une même période.

### III – AFFAIRES FINANCIERES

#### **3.1. – Approbation du compte de gestion 2021 du Comptable Public – Budget annexe Les Prairiales**

A l'unanimité, le conseil municipal **DECLARE** que le compte de gestion des Prairiales dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **3.2. – Approbation du compte administratif 2021 du Comptable Public – Budget annexe Les Prairiales**

A l'unanimité des présents, le conseil municipal **APPROUVE** le compte administratif 2021 des Prairiales tel que présenté et qui s'équilibre en section de fonctionnement à 0,00 € et en section d'investissement à 69 889,64 €.

#### **3.3. – Reprise des résultats de l'exercice 2021 du budget annexe Les Prairiales et prévision d'affectation au budget primitif 2022 – Budget Les Prairiales**

A l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** d'accepter la reprise des résultats de l'exercice 2021 tels que présentés et, compte tenu de la clôture du budget annexe Les Prairiales au 31 décembre 2021, **DECIDE** d'inscrire et d'affecter au budget primitif 2022 les résultats de l'exercice 2021

#### **3.4 – Information préalable au vote du budget 2022 : Etat annuel des indemnités des Elus - Année 2021**

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité à l'obligation de communiquer aux conseillers municipaux, un état annuel des indemnités des élus (loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 article 93).

NOM PRENOM	FONCTION	Indemnité de fonction annuelle (brut)	Remboursement de frais
BELHOMME François	Maire	25 670,04 €	0,00 €
BEULE Simone	Conseiller municipal délégué	5 133,96 €	0,00 €
BONNET Dominique	Adjoint au Maire	7 701,00 €	0,00 €
BONVIN Béatrice	Adjoint au Maire	7 701,00 €	0,00 €
DURAND Denis	Adjoint au Maire	7 701,00 €	0,00 €
EVENO Patricia	Adjoint au Maire	7 701,00 €	644,85 €
GAY Jacques	Adjoint au Maire	7 701,00 €	0,00 €
HABEGGER Christine	Adjoint au Maire	5 904,07 €	271,50 €
NOM PRENOM	FONCTION	Indemnité de fonction annuelle (brut)	Remboursement de frais
MARCHAND Jean-Paul	Adjoint au Maire	7 701,00 €	0,00 €
PONCON Anne	Adjoint au Maire	5 262,35 €	271,50 €
ROYNEL Éric	Conseiller municipal délégué	5 133,96 €	0,00 €
SAUTEUR Emmanuel	Conseiller municipal délégué	5 133,96 €	0,00 €
THERON-CAPLAIN Armelle	Adjoint au Maire	7 701,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>106 145,34 €</b>	<b>1 187,85 €</b>

#### **3.5. – Bilan annuel des cessions et acquisitions – Exercice 2021**

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** le bilan annuel des transactions réalisées sur l'exercice budgétaire 2021 tel que présenté.

### **3.6. – Approbation du compte de gestion 2021 du Comptable Public**

A l'unanimité, le conseil municipal **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3.7. – Approbation du compte administratif 2021 – Budget principal**

A la majorité des présents, le conseil municipal **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal de la commune tel que présenté.

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, R. HAMARD et F. PICHARD de la liste EPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE s'abstiennent.

### **3.8. – Reprise des résultats de l'exercice 2021 et prévision d'affectation au budget primitif 2022 – Budget Commune**

A la majorité, le conseil municipal **DECIDE** d'accepter la reprise des résultats de l'exercice 2021 et d'inscrire et d'affecter au budget primitif 2022 les résultats de l'exercice 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 995 020,95 € et en section d'investissement à - 957 038,85 €.

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, R. HAMARD et F. PICHARD de la liste EPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE s'abstiennent.

### **3.9. – Budget primitif 2022 – Approbation**

A la majorité, le Conseil municipal **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que présenté et qui s'équilibre en section de fonctionnement à 8 217 000 € et en section d'investissement à 6 519 000 €.

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, R. HAMARD et F. PICHARD de la liste EPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE votent contre.

### **3.10. – Autorisation de programme et des crédits de paiement – Exercice 2022**

A la majorité, le Conseil municipal **DECIDE** d'augmenter le montant de l'autorisation de programme du n°5-Parking des Ruelles de 500 000 € et du n°8-VRD Rues Bourgeoise et Leclerc de 1 785 000 € et de modifier les crédits de paiement pour l'exercice 2022.

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, R. HAMARD et F. PICHARD de la liste EPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE et I. CHARRIER (AIMER EPERNON) votent contre. D. DOROL (AIMER EPERNON) s'abstient.

## **IV – AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **4.1. – Convention de constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France pour la passation du marché d'hygiène et d'entretien des bâtiments communaux et communautaires**

A l'unanimité, le conseil municipal **AUTORISE** la signature d'une convention de constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et la commune de Pierres pour la passation du marché d'hygiène et d'entretien des bâtiments communaux et communautaires.

**Vu le Maire,**

**François BELHOMME**

